

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

**JEUDI 13 NOVEMBRE 2014 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,
Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier,
Mme ANSELMi, adjointe,
MM. HAUTEFEUILLE, PERRAULT et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,
Mme GIBERT, conseillère municipale,
M. RUIZ, directeur général des services,
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,
M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,
Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
Mme DRAGON, responsable du service municipal de l'Assainissement et de l'eau potable,
Adjudant-chef ALEINS, représentant la brigade de Gendarmerie,
Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,
M. BORDI, agent du service des « comités de quartiers »

M. CHAMPSAUR, coprésident représentant les administrés,
Mme TURION, coprésidente suppléante, représentant les administrés

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusé : Monsieur le Maire

* * *

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 13^e session des Comités de Quartiers qui s'inscrit dans la continuité du précédent mandat.

Si tous les problèmes n'ont pas été résolus, pour beaucoup d'entre eux des solutions ont été apportées. L'important est d'assurer le suivi aux différentes requêtes formulées.

M. GIRAUD rappelle une nouvelle fois aux riverains la nécessité pour les services municipaux d'avoir connaissance des dysfonctionnements constatés. Des numéros sont disponibles à cet effet.

A l'appui d'un document PowerPoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

NOUVEAUX REPRESENTANTS

A l'occasion du nouveau mandat municipal, une modification a été apportée à la composition du bureau du quartier. Il se compose dorénavant de la façon suivante :

Présidente : Claudie REBUFFEL, conseillère municipale
Président suppléant : Pierre RESTITUITO, adjoint
Coprésident : Hervé CHAMPSAUR
Coprésidente suppléante : Nicole TURION

LOGEMENTS

249 logements seront construits sur les trois sites dits Les Lices, Le Couvent et l'ancien Hôpital, dont :

- ACCESSION : 82 logements (dont 10 pour la dation)
- SOCIAL et INTERMEDIAIRE : 167 logements
- 2000m² de bureaux et commerces
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 avenue Foch) dont un parking public de 100 places.

Concernant « les Lices », 53 logements sociaux ont été livrés.

Le programme dit « Le Couvent » est en cours. Le gros-œuvre et les cloisonnements intérieurs sont achevés. Les enduits de façades sont en cours de réalisation. La livraison est prévue pour avril 2015.

Le chantier situé sur le site de « l'ancien Hôpital » a débuté. Il y est prévu 132 logements dont 80 sociaux et intermédiaires. Le terrassement pour les parkings souterrains est terminé pour la partie « accession » et en cours pour la partie « sociale ». Les stationnements seront situés en sous-sol sur deux niveaux. Un parking souterrain de 100 places sera restitué à la Ville.

Le démarrage des travaux d'élévation des bâtiments est prévu pour décembre 2014 pour la partie « accession » et en mars 2015 pour le volet social.

La réhabilitation du bâtiment Foch est en cours.

La livraison du programme est prévue pour l'été 2016.

TRANSPORT PUBLIC

Des améliorations ont été apportées cette année, notamment le renouvellement des retours des plages plus tardifs. De plus, un nouvel arrêt a été matérialisé au niveau de la résidence du Moulin Blanc.

A partir de 2015, le service sera de nouveau payant. Le trajet sera facturé 0,50 €.

Un abonnement sera possible, pour 10 € par an, pour les 10-16 ans et les plus de 65 ans domiciliés à Saint-Tropez.

Le transport sera gratuit pour les moins de 10 ans accompagnés d'un adulte et pour les invalides de plus de 75 % sur présentation de la carte d'invalidité.

Les abonnements seront vendus au CCAS et les tickets dans les navettes.

Une précision est apportée concernant le paiement des trajets. La décision n'a absolument pas été motivée par la recette générée. Cet encaissement permettra en revanche à la Ville d'être assujettie à la TVA et de bénéficier d'environ 40.000 €.

La gratuité attribuée aux jeunes sera étendue jusqu'à 18 ans. En effet, les horaires de ces navettes ont été revus pour les faire coïncider avec les transports scolaires et bon nombre de lycéens sont concernés par cette tranche d'âge.

Cette requête sera prise en compte.

SENTIER du LITTORAL

Comme chaque année, le service Environnement effectue des travaux de mise en sécurité du sentier concernant notamment le confortement du passage piétonnier, la création de marches, la mise en place d'une passerelle et autres. Coût : 31.000 €.

Ces interventions sont réalisées en fonction des intempéries et de la fréquentation du site.

ECOLE de VOILE

Des travaux sont actuellement en cours :

- réfection de la salle de réunion, de l'office et des toilettes,
- réaménagement de l'accueil et des bureaux,
- reprise des chapes béton et des enduits des hangars à bateaux,
- intervention sur les vestiaires : pose de faïences murales, élargissement des ouvertures et remplacement des portes,
- remplacement de la motorisation du portail.

M. GIRAUD propose que des aménagements acoustiques soient également réalisés dans la salle.

RE-ENSABLEMENT

Des travaux permettant de ré-ensabler la zone vont être réalisés pour un montant estimatif de 750.000 €.

Ils consisteront en la pose de boudins géotextiles, par une société spécialisée, qui va permettre de briser la houle lors de largades d'est et de ré-ensabler la baie des Canoubiers.

M. RUIZ précise que dès qu'il s'agit du domaine public maritime, les études sont particulièrement suivies par les services de l'Etat et les autorisations très difficiles à obtenir. Il aura fallu à peu près trois ans de travail pour arriver à l'aboutissement de ce dossier.

Les équipements seront très légers et donc très faciles à retirer si le résultat n'est pas celui escompté.

POSIDONIES

La posidonie est une plante protégée et non une algue. Sur les plages, déposées en banquettes, les posidonies permettent de lutter contre l'érosion.

L'entreprise PASINI est chargée du déplacement de ces plantes pour la saison estivale. A titre d'information :

2013 : 3000 m³ de posidonies déplacés entre les Canebiers et les Salins
2014 : 6500 m³

Coût : 50.000 €

M. RUIZ tient à préciser qu'à partir du moment où des mesures de protection sont prises pour protéger les posidonies, il y en a de plus en plus.

Mme CAMBAY rappelle que cette année, le déplacement a débuté le 1^{er} juin et beaucoup trop tôt. L'année prochaine, cette opération sera programmée à partir du 15 juin.

Il faut noter que même mortes, ces plantes restent protégées et sont réparties de part et d'autre des plages. Si ces dernières sont évacuées dans leur totalité, les plages disparaîtront.

M. GIRAUD demande s'il ne serait pas judicieux de laisser les plages en l'état une année. Il faut laisser faire la nature. Un bilan pourrait alors être dressé à la fin de la saison.

Un important travail de communication doit être réalisé auprès des usagers. A ce titre, dès l'année prochaine, de nouveaux panneaux d'information seront installés aux abords des plages. Ce travail sera effectué en relation avec la Communauté de Communes qui gère dorénavant le littoral et l'ancien observatoire marin.

BORNES KILOMETRIQUES

A la demande des riverains, des bornes kilométriques ont été disposées, route des Salins.

CHEMINEMENT PIETONNIER

Différents matériels sécuritaires ont été disposés, sur le territoire communal, afin d'améliorer le cheminement des piétons.

SECURITE

Des améliorations ont été apportées cette année dans ce domaine :

- mise en place de patrouilles mixtes « Gendarmerie / Police Municipale », durant la période estivale (juillet / août), de nuit, en pédestre, dans les secteurs du Port et de la Vieille Ville,
- poste d'ilotage en mairie,
- renforcement de la brigade de nuit,
- mise en place de patrouilles de Gendarmerie, sur le marché, afin de lutter contre les pickpockets,
- renforcement des patrouilles à l'occasion de la braderie.

De plus, des logements ont été mis à la disposition des gendarmes afin de permettre l'accueil des renforts. Ces locaux ont été aménagés dans l'ancienne crèche située à proximité de l'Escouleto. Ce sont donc 37 renforts de gendarmes qui ont été logés sur le territoire communal.

M. PERRAULT rappelle aux participants que la volonté des élus est de considérer la sécurité des biens et des personnes, sur le territoire communal, comme une priorité.

L'action essentielle de la Police Municipale, notamment la brigade de nuit, est d'être à l'écoute, été comme hiver. Par ailleurs, une convention est en cours de signature afin que les renforts de Gendarmerie soient opérationnels dorénavant toute l'année. Il est d'ailleurs à noter la baisse significative des délits.

Ce jour, s'est tenu, en mairie, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cette instance regroupe les élus, les services de police, le procureur de la République, le Sous-Préfet.

De plus, il existe dorénavant le dispositif « Vacances tranquilles ».

L'Adjudant-chef ALEINS précise que les administrés sont en effet invités, à l'occasion de leurs départs en vacances, à se manifester auprès de la Gendarmerie. Lors des patrouilles, une surveillance de leurs résidences sera opérée, en relation avec le voisinage et des conseils à tenir seront prodigués.

VIDEO PROTECTION

De nombreuses dispositions sont en cours afin d'améliorer ce système de sécurité :

- création d'un dispositif de lecture automatique de plaques d'immatriculations (LAPI) au rond-point de la Bouillabaisse, à l'entrée / sortie de la Commune, afin de renforcer le contrôle du trafic routier (communal et intercommunal),
- 2 nouvelles caméras dans les zones commerçantes,
- 1 caméra fixe dans le secteur du Pilon,
- 7 caméras à la fourrière automobile municipale (directives préfectorales),
- 3 caméras « nomades » dans les périmètres de vidéo-protection de la route des Plages, la route des Salins, le chemin du Pinet,
- extension du dispositif du Centre de Surveillance Urbain (CSU) pour prendre en compte les nouveaux équipements et remplacement des écrans du mur d'images.

Le système LAPI (lecture automatique des plaques d'immatriculation) est actuellement en attente de l'autorisation des services préfectoraux et de la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés).

L'Adjudant-chef ALEINS intervient pour rappeler la grande utilité du service de vidéo protection. Il est devenu un outil indispensable aux services de police et permet la résolution d'un grand nombre d'affaires.

Le dispositif LAPI permettra également de travailler de façon plus efficace sur le secteur.

M. PERRAULT précise que les caméras dites « nomades » pourront être déplacées en fonction de la cartographie des infractions sur le quartier particulièrement concerné.

RECENSEMENT

Tous les cinq ans, la population est recensée. Le prochain recensement se déroulera, à SAINT-TROPEZ, du 15 janvier au 14 février 2015.

17 agents recenseurs recrutés par la mairie se présenteront aux domiciles des administrés, munis d'une carte de l'INSEE.

Une nouveauté est à souligner. Il sera désormais possible de se recenser en ligne, sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Sinon, le questionnaire papier reste d'actualité et sera à remettre à l'agent ou à déposer en mairie ou auprès de la direction régionale de l'INSEE.

Pour toute question, la mairie met en place un service dédié spécifiquement à l'organisation de ce recensement :

Référent : Virginie LAURENT

Ligne directe : 04 94 55 90 63

Adresse mail : recensement2015@ville-sainttropez.fr

Monsieur GIRAUD rappelle l'importance de ce recensement. Le nombre d'habitants détermine en effet les dotations de l'Etat versées à la Commune.

Une information précise sera faite auprès des administrés par courrier.

ECOLOGIE

Avec l'accord de la Ville, la société « plusdebornes », moyennant paiement d'une autorisation d'occupation, a équipé 8 emplacements de charge pour les véhicules électriques :

- 2 bornes chemin de l'Estagnet, du 1^{er} avril au 31 octobre,
- 4 bornes sur le parking du Port, dont 2 du 1^{er} novembre au 31 mars,
- 2 bornes en haut de la place du XV^e Corps.

Le bilan réalisé par le gérant de la société est très positif.

La société prestataire paye à la ville les emplacements. La commune a seulement assuré les travaux d'installation électrique.

ARRETE « BIOTOPE »

Les arrêtés de biotope ont pour objectif de prévenir la disparition d'espèces protégées.

Le Préfet du Var a pris, le 6 juin 2014, un arrêté de ce type pour la zone dénommée « anciens salins de Saint-Tropez ». Ces mesures limitent la circulation sur le site et les activités humaines peuvent y être interdites ou très réglementées. Toute construction nouvelle y est notamment interdite sauf autorisation préfectorale.

Cet arrêté règle la question de la mise en place par la Ville d'une aire naturelle de stationnement. Ce dispositif est désormais officiellement entériné sur la parcelle AX 45 dans l'article 2 de l'arrêté.

M. RUIZ précise qu'il s'agit d'un dossier qui date de quatre ou cinq ans. Il avait été demandé une zone de protection, notamment sur la zone humide des Salins. Cet arrêté permet de fixer ce périmètre pratiquement pour l'éternité.

Toutes les activités y sont dorénavant règlementées. Il en va de même pour les battues aux sangliers. Elles nécessiteront désormais une autorisation préfectorale. C'est un exemple des effets pervers de ce dispositif.

Toutefois, l'intérêt est que tout ce qui est flore et faune remarquables sera définitivement protégé.

Un autre point positif de la démarche concerne le parking éphémère. Il sera permis de le reconduire tous les ans.

PROPRETE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement » assure le nettoyage de la Ville.

La collecte des ordures ménagères relève en effet dorénavant de la Communauté de Commune.

Le service municipal Environnement reste le référent pour toutes vos demandes concernant ce domaine 0800 828 123.

La direction des déchets de la Communauté des Communes, par l'intermédiaire de l'ambassadrice du tri désigné pour la Commune, Magali KINDERSTUTH, est joignable au 04 94 96 06 68.

BRULAGE

Depuis le 16 mai 2013, les feux sont totalement interdits dans le département. Seuls peuvent être brûlés les travaux issus du débroussaillage, dans des zones bien définies.

LA PAROLE AUX ADMINISTRES

Sangliers

Ces animaux constituent une nuisance considérable dans le quartier. Il serait souhaitable d'intervenir au niveau des caniers situés à proximité de l'étang.

***M. RUIZ** rappelle que l'Etat doit prendre conscience du véritable problème et prenne des dispositions exceptionnelles par rapport à l'arrêté de biotope. Ce nouveau dispositif n'a que quelques mois d'existence. Des améliorations y seront apportées au fur et à mesure. Il faut tout de même se réjouir que ce périmètre soit sanctifié.*

M. REBUFFEL, représentant local de la fédération de chasse, pense que ces dispositions permettront malheureusement la prolifération des sangliers. Les délais d'intervention au niveau des battues sont beaucoup trop réduits. Des prolongations seront nécessaires afin de faire face aux nombreuses plaintes déposées.

M. GIRAUD informe l'assemblée que ces informations doivent être remontées aux services de l'Etat afin que des aménagements administratifs soient opérés.

Moustiques

Les riverains déplorent la présence envahissante de ces insectes.

M. GIRAUD rappelle que la démoustication est l'affaire de tous. Les services municipaux opèrent sur les ruisseaux et l'étang. Il est essentiel que les propriétaires adoptent les bonnes attitudes pour limiter leur prolifération.

La Ville dépense chaque année environ 40.000 € pour le traitement.

Les ruisseaux du quartier doivent être entretenus régulièrement afin que l'eau y circule. Une portion du ruisseau de l'Estagnet ne semble pas traitée.

Mme CAMBAY rappelle que le ruisseau de l'Estagnet fait l'objet d'un nettoyage suivi. Une visite sur place sera programmée dans les tous prochains jours afin d'identifier les manquements.

Brûlage

Des précisions sont demandées concernant les possibilités de brûler les déchets végétaux par les particuliers.

Depuis le 16 mai 2013, les feux sont interdits dans le Département sauf ceux concernant les travaux de débroussaillage et uniquement dans les zones autorisées. Les mesures de sécurité doivent également être impérativement respectées.

Pour tous renseignements, les administrés sont invités à contacter le service municipal de l'Environnement.

Aire de stockage

Utilisateurs

Un professionnel riverain de l'aire de stockage intervient. La Communauté de Communes a fermé l'aire de stockage des déchets verts aux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2014.

Actuellement, le règlement n'est pas appliqué puisque beaucoup de camions de professionnels, dont les logos ont été retirés, déchargent sur ce site. Un courrier a d'ailleurs été adressé dans ce sens à l'attention de Monsieur le Maire et du Président de la Communauté de Communes.

Mme KINDERSTUTH confirme que l'aire est fermée aux professionnels. Cette décision a été prise par le Conseil Communautaire pour des raisons de sécurité car il est interdit de stocker des déchets verts au-delà d'un certain volume, ce qui était le cas à SAINT-TROPEZ.

L'agent affecté sur le site doit faire respecter la procédure, refuser les professionnels et les diriger sur RAMATUELLE. C'est agent dépend de la Communauté de Communes. L'information sera relayée et des vérifications seront opérées.

Tarifs

L'aire est toujours utilisable par les particuliers qui doivent s'acquitter d'un paiement de 8 € le m3. Ce tarif, relativement élevé, ne peut qu'encourager les dépôts sauvages. De plus, il existe trop de disparités tarifaires entre les différentes communes. Il est suggérer d'uniformiser les tarifs.

Par ailleurs, les déchargements importants des professionnels nécessitent l'utilisation du tractopelle et des bennes de RAMATUELLE. Si le règlement était appliqué à la lettre, les volumes seraient considérablement réduits et la gratuité pour les particuliers pourrait être envisagée.

Mme KINDERSTUTH informe les participants que des réflexions sont en cours à ce sujet. Les tarifs doivent être revus dans leur ensemble, ainsi que les équipements des déchetteries dont certains doivent être mis aux normes.

Les doléances formulées par les administrés seront relayées auprès du Conseil Communautaire.

M. BEY précise qu'effectivement l'un des grands chantiers prioritaires de la Communauté de Communes est d'harmoniser les modes de fonctionnement des onze déchetteries situées sur les douze communes, ainsi que les tarifs.

Le problème est que le traitement des déchets verts génère un coût considérable. Toute la difficulté réside dans l'adéquation du coût et du service rendu.

Sur SAINT-TROPEZ, il y a beaucoup de difficultés pour écouler le compost.

Le fait que les professionnels n'aient plus accès au site permet :

- d'éviter de déplacer régulièrement le broyeur de la Communauté de Communes et de limiter les nuisances sonores,
- d'annuler les nuisances olfactives et les risques d'incendies occasionnés par le stockage des matières.

Toutefois, la conséquence immédiate de cette fermeture a été le constat de dépôts sauvages, notamment dans les containers de déchets ménagers.

Camping-cars

Des véhicules de ce type stationnent très régulièrement à proximité de la plage des Canoubiers et de l'école de voile. Des nuisances sont constatées : deux incendies et une agression.

M. RUIZ rappelle qu'un arrêté municipal interdit le stationnement prolongé des camping-cars sur le territoire communal. Toutefois, il s'agit de véhicules légers, il faut donc prouver qu'ils stationnent depuis un certain temps avant de procéder à une intervention. Des contrôles précis doivent être effectués par les services de police.

En revanche, si des dysfonctionnements sont constatés tels que dépôts d'ordures, incendies ... des interventions immédiates peuvent se faire.

Les administrés sont donc invités à signaler les faits en temps réel auprès de la Police municipale.

Hélicoptères

Un habitant du chemin de la Fontaine du Pin tient à remercier les élus et les services pour les dispositions prises cette année en matière de survol aérien. Un travail considérable a été mené et les riverains apprécient grandement le calme retrouvé dans le quartier.

Toutefois, une résidente du quartier de Capon déplore qu'une hélistation ait été créée sans aucune concertation avec les riverains.

Mme DRAGON rappelle à l'intéressée qu'une rencontre à eu lieu sur ce thème, dans le bureau de Monsieur le Maire, en sa présence. Cette hélistation a été créée, l'hiver dernier, par le propriétaire. Aujourd'hui, il a été convenu de partager les nuisances générées par les survols.

Pour l'année prochaine, l'hélistation du secteur sera déplacée une fois qu'un nouveau site aura été identifié et agréé. Il se situera impérativement dans le secteur de Capon.

Mme DRAGON rappelle que les autorisations ne dépendent pas du Maire mais du Sous-Préfet.

M. PERRAULT tient à rappeler qu'en 2007, il existait 50 hélisurfaces non autorisées dans le Golfe. Cela générait un mouvement d'hélicoptères sur la presqu'île énorme.

Suite aux actions des riverains et des associations, chaque commune doit s'organiser.

Il faut préciser que SAINT-TROPEZ ne disposait que d'une seule hélisurface officielle. Lors des réunions en présence du Sous-Préfet, les communes voisines regrettaient que la ville « phare » du Golfe ne soit pas mieux dotée en hélisurfaces.

Le site du « Pin Maria » était à saturation et il fallait baisser de toute urgence le nombre de rotations. La solution de répartir les nuisances a donc été retenue.

A titre d'information, il est précisé que les propriétaires qui acceptent d'accueillir une hélisurface sur leur terrain et donc d'en subir les nuisances directes, reçoivent un dédommagement financier pour chaque atterrissage.

Il s'agit d'un dossier intercommunal traité désormais par la Communauté de Communes.

Ralentisseurs

Un riverain du chemin de la Fontaine du Pin demande une nouvelle fois la création d'un ralentisseur sur cette voie qui fait l'objet d'une circulation particulièrement rapide de la part de certains riverains mais également des entreprises travaillant dans le secteur. La route des Salins est équipée de nombreux équipements de ce type. Cette voie doit également pouvoir en bénéficier.

Malgré des appels auprès des services de Police, les contrôles ne sont pas effectués.

M. HAUTEFEUILLE tient à rassurer les administrés sur le suivi de ce dossier toujours en cours actuellement. La réalisation est programmée pour 2015.

M. GIRAUD rappelle qu'il s'agit d'un sujet très sensible car les avis des riverains sont très partagés. Avant toute installation, il est nécessaire de réfléchir de façon approfondie car il est arrivé aux services municipaux de créer des ralentisseurs et de les retirer par la suite à cause des nuisances générées.

M. PERRAULT tient à informer les participants que les services de Police ne font pas preuve d'indulgence en fonction des secteurs de la ville. Des opérations « coup de poing » seront organisées, en relation entre la Police Municipale et la Gendarmerie. Les travaux seront réalisés le plus tôt possible.

Circulation

La circulation sur le chemin du Pinet est très dangereuse de part la configuration de la voie et la vitesse excessive de certains véhicules. Actuellement, en dehors de la période estivale, les contrevenants sont des riverains et des employés d'entreprises travaillant dans le secteur. De plus, la signalisation routière est absente. Les services de Gendarmerie ont été interpellés à ce sujet, sans succès.

M. HAUTEFEUILLE rappelle une nouvelle fois que les dispositions du Code de la Route doivent être respectées. L'incivisme est difficilement maîtrisable. Pour l'instant, la seule solution proposée est la création de ralentisseurs.

L'Adjudant-chef ALEINS précise que les gendarmes interviennent sur l'ensemble du territoire et auprès de tous les usagers. Il est impératif de contacter la Gendarmerie en temps réel. Une surveillance sera apportée au secteur.

Deux roues abandonné

A quelques mètres de l'école de voile se trouve un scooter abandonné depuis plus d'un an. Il appartiendrait à un habitant de RAMATUELLE.

L'Adjudant-chef ALEINS transmettra à ses services afin qu'une enquête soit menée.

A cette occasion, **M. PERRAULT** rappelle aux administrés la grande utilité de leur collaboration. Il est très important que toutes les anomalies soient systématiquement signalées.

Route des Salins

Des interventions ponctuelles ont été réalisées au niveau des nombreux nids de poules présents sur cette voie. Toutefois, des travaux semblent nécessaires sur l'ensemble de la chaussée.

M. HAUTEFEUILLE informe les participants que la réhabilitation de la route des Salins est prévue. Le revêtement doit être complètement refait.

A l'occasion de ces travaux, certaines portions pourront peut être être élargies en créant des accotements sur les ruisseaux. Il s'agit d'un vaste projet en cours d'élaboration.

Sentier du Littoral

Dans le cadre de la réhabilitation du sentier du littoral, un riverain tient à ce que la montée des eaux soit prise en compte, notamment dans la baie des Canoubiers. Le passage entre Sainte-Claire et le garage à bateaux est devenu impraticable, sauf en traversant dans l'eau. Le sentier a disparu. Ce phénomène a été constaté pour la première fois cette année. La création d'un quai pourrait être envisagée.

M. RUIZ rappelle qu'avant toute intervention sur la bande littorale, les Affaires Maritimes départementales doivent être consultées. Les autorisations ne seront jamais délivrées pour une telle réalisation ou tout autre équipement.

Point d'Apport Volontaire route des Salins

Tous les jours, des entreprises déposent des déchets sur ce site, en totale infraction et en toute impunité.

Mme CAMBAY rappelle que ce PAV a remplacé celui qui existait au bas du chemin de la Fontaine du Pin. Depuis, de nouveaux débordements sont constatés. Des contrevenants ont été identifiés. Un courrier a été adressé à l'entreprise responsable lui rappelant les obligations en la matière.

Toutefois, pour procéder à la verbalisation, les dépôts doivent être constatés en temps réel ; ce qui n'a pas été possible jusqu'à présent.

Végétation débordante

A hauteur des tennis, au bas de Capon, il est difficile de circuler sur le trottoir en raison de la végétation débordante.

M. GIRAUD rappelle que le service Environnement est en charge du sujet. Il est important de lui signaler les débordements afin que les procédures soient lancées auprès des propriétaires.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente du Quartier,

Claudie REBUFFEL

